

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

EXERCICE DU DROIT DE
PREMPTION
PROPRIETE : Mme ROBIN

84.039
DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE

1er Mars 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

EXTRAIT
DU REGISTRE A LA SANS PRESSION
ROCHEFORT, LE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

19. MAR. 1984

→ COMMUNE DE ROYAN

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE CURET
BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYE-
EPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M.LACOTTE-
Mme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOT-
THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX
Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents : MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par délibération en date du 31 Janvier 1984, Me BARDE, Notaire à ROYAN, agissant pour le compte de Mme ROBIN Hugotte, a fait connaître à la Ville de ROYAN son intention d'aliéner le terrain sis au lieudit "Bois de Maine-Geoffroy" cadastré section BO n° 188, pour 410m², moyennant la somme de 4.100 F.

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 76.277 du 29 Mars 1976 pris pour l'application des dispositions du Titre II de la loi N° 75-1328 du 31 Décembre 1975, relatif au droit de préemption, la Ville de ROYAN doit, par lettre recommandée avec accusé de réception, faire connaître à l'intéressée sa décision quant à l'exercice du droit de préemption.

Compte-tenu de l'emplacement de ce terrain jouxtant les bâtiments de l'école Maternelle "Maine-Geoffroy", d'une part, et du faible coût du terrain, d'autre part, M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'acquisition, moyennant le prix demandé par Mme ROBIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

Vu la déclaration d'intention d'aliéner en date du 31 Janvier 1984 présentée par Me BARDE, Notaire à ROYAN, agissant pour le compte de Mme ROBIN Huguette,

Vu le décret N° 76-277 du 29 Mars 1979 pris pour l'application des dispositions du titre II de la loi 75-1328 du 31 Décembre 1975 relative au droit de préemption,

Vu l'avis favorable de la Commission d'examen des permis de construire du 3 Février 1984,

Considérant que l'emplacement de ce terrain jouxtant les bâtiments de l'école Maine-Geoffroy présente un intérêt particulier pour la Ville dans le cadre de l'extension de l'école,

DECIDE :

- d'exercer son droit de préemption que lui confère le décret N° 76.277 du 29 Mars 1976 sur le terrain sis au lieudit "Bois de Maine-Geoffroy", cadastré section BO N° 188, d'une superficie de QUATRE CENT DIX Mètres carrés, (410 m2) moyennant la somme de QUATRE MILLE CENT FRANCS (4.100 Frs).
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de la vente.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE Notaire à ROYAN.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Budget Primitif 1984, Chapitre 908 article 2100.

fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents,



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REÇU A LA MAIRIE DE ROYAN LE
19. MAR. 1984
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

1

4034B

URBANISME & CONSTRUCTION

ACQUISITION D'UN TERRAIN
DEPENDANT DE LA PROPRIETE DE
Mme ROBIN
EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

PLAN DE SITUATION

ROYAN, le 8 MARS 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,

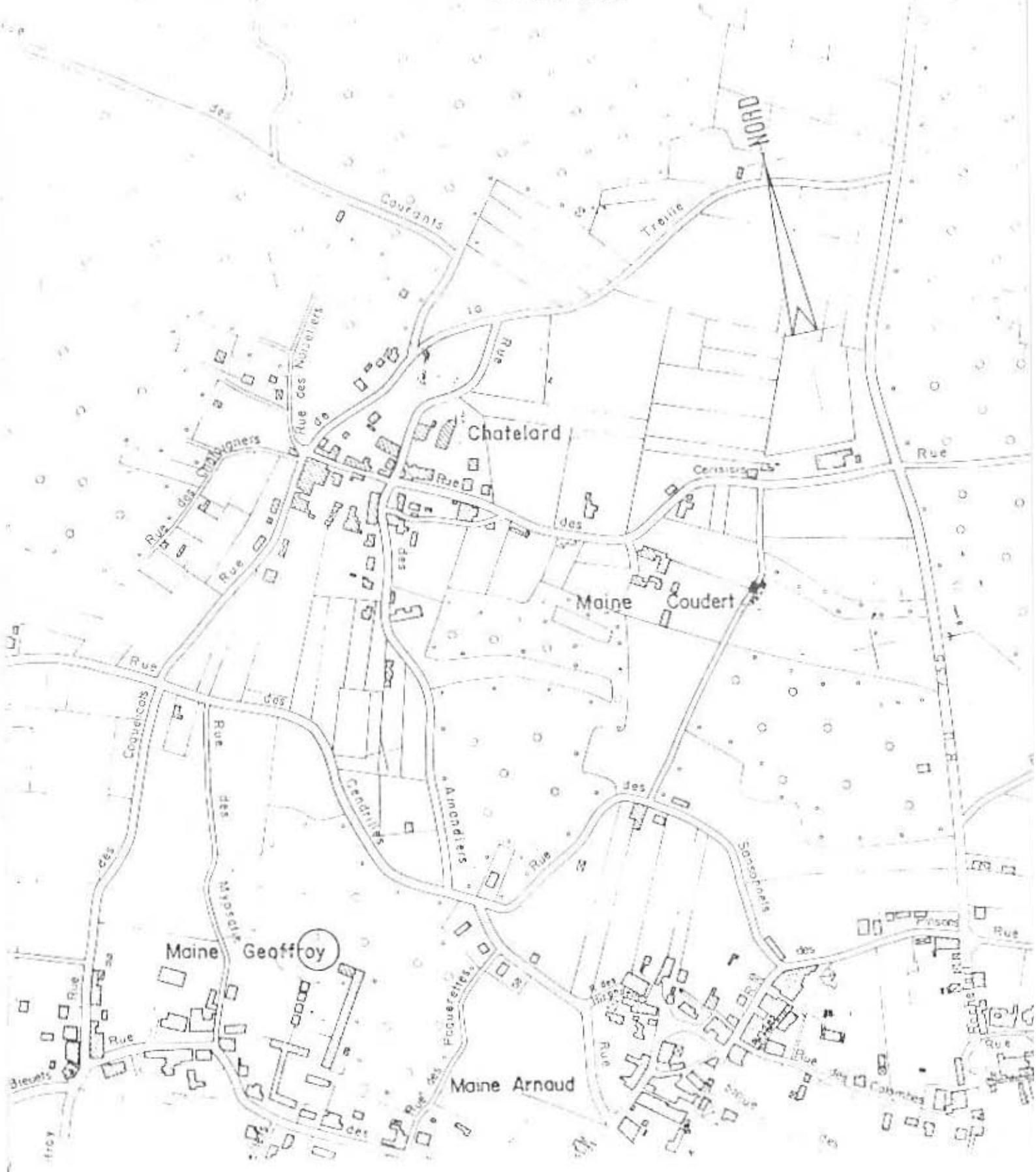


RECUEILLI EN SOUS-PREFECTURE
LE 19 MARS 1984

Maine - Baguet

19. MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

Reçu à la SUBS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

19. MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

2

URBANISME & CONSTRUCTION

ACQUISITION D'UN TERRAIN
DEPENDANT DE LA PROPRIETE DE
Mme ROBIN
EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

PLAN DE MASSE

ROYAN, le 9 MARS 1984

Pr le Maire,
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

PLAN DE MASSE 1/1000^{ème}

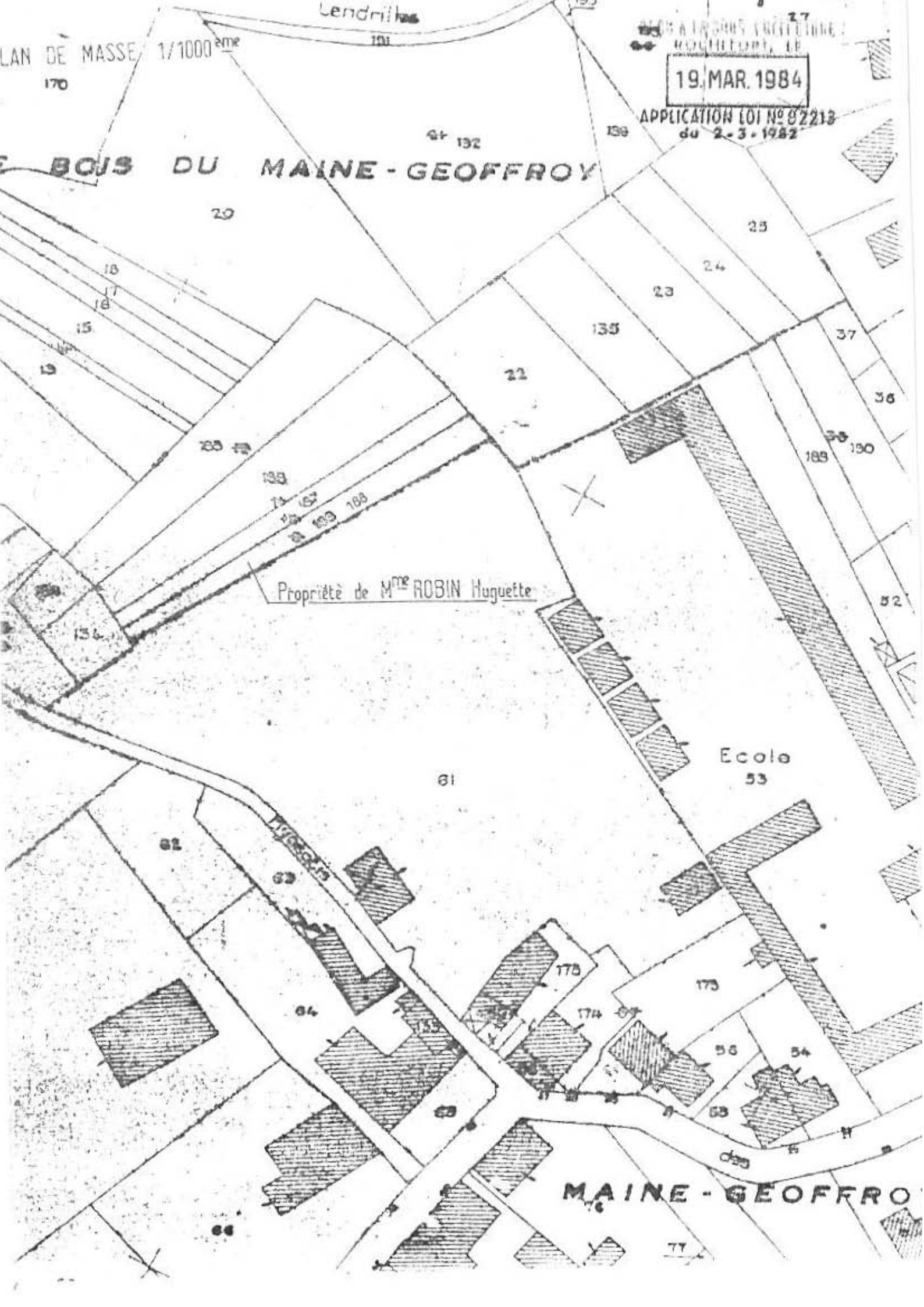
Lendrihas

27
OFFICE AGRICOLE D'AMENAGEMENT
RUE DE LA LIBERTE, 18

19 MAR 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

BOIS DU MAINE - GEOFFROY



Propriété de M^{me} ROBIN Huguette

Ecole
53

MAINE - GEOFFROY

19. MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

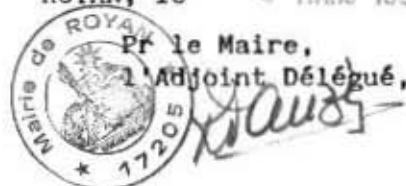
3

URBANISME & CONSTRUCTION

ACQUISITION D'UN TERRAIN
DEPENDANT DE LA PROPRIETE DE
Mme ROBIN
EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN, le 9 MARS 1984



à la SOUS-PRÉFECTURE
ROCHFORT, LE

19. MAR. 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
B0	188	Bois de Maine-Geof- froy.	410m2	Mme ROBIN 37 av. de la Renaissance <u>17200 ROYAN</u>